

GDPR

N'attendez pas : vérifiez si vos politiques et règles de traitement et de protection de données sont conformes à la nouvelle loi. A la clé, d'importants changements. Mieux, donc, vaut anticiper.

 Alain de Fooz

GDPR : LE GRAND CHAMBARDEMENT

Le 25 mai 2018, le General Data Protection Regulation (GDPR), voté par le Parlement Européen le 14 avril dernier, entrera en application. La protection des données de l'UE n'étant pas une directive mais un règlement, il n'y a pas besoin d'adaptation dans la législation nationale locale -plusieurs pays vont néanmoins le faire, profitant du contexte pour revoir leurs lois sur les données personnelles. A la clé, d'importants changements. Mieux vaut donc anticiper.

Dans ce règlement, la protection intégrée de la vie privée est très probablement l'une des obligations les plus importantes à laquelle les entreprises vont devoir faire face rapidement. Les amendes en cas de non-respect des règles sont si élevées qu'elles peuvent mettre en danger une société de taille moyenne -jusqu'à 20 millions EUR et 4% du chiffre d'affaires mondial de l'entreprise. Il est donc plus qu'important de se conformer aux nouvelles règles !

Ce GDPR introduit de nouveaux champs de protection des données. Outre la protection intégrée de la vie privée, l'accent est porté sur la gouvernance des données et de la responsabilité -certaines de ces obligations existent déjà dans le droit allemand, mais pas dans tous les états membres. Par conséquent, ils doivent être introduits. Le GDPR introduit par ailleurs de nouveaux délais pour informer les autorités nationales de surveillance en cas d'atteinte à la sécurité des données -l'autorité doit être informée dans les 72 heures. Enfin, les articles 12, 15 à 23 traitent des droits des personnes. Dorénavant, une personne qui ne souhaite pas qu'une société utilise ses données personnelles possède plus de droit : elle peut ordonner aux entreprises d'effacer les données personnelles dans certaines circonstances.

MAITRE-MOT : CONFIDENTIALITE. Préparez-vous aux violations des données, conseillent les spécialistes. Concrètement, cela signifie définir des lignes directrices claires et mettre en place des méthodes 



Davantage de perspectives pour les entreprises

- Conditions de concurrence égales entre entreprises établies dans l'Union européenne et hors de l'UE proposant des biens et des services à des personnes dans l'UE.
- Un seul ensemble de règles pour toute l'UE.
- Des règles permettant aux entreprises, notamment aux PME, de tirer le plus grand parti possible du marché unique du numérique.
- Approche fondée sur les risques, obligations du responsable du traitement, mises en concordance avec le niveau de risque du traitement.

85% des données stockées sont jugées «obscurées»

Alors que le «data-driven business» est la grande tendance du moment, une étude récemment publiée par Veritas fait froid dans le dos. En effet, la gouvernance des données serait pour le moins chaotique dans les entreprises. Même si 94% des entreprises déclarent avoir adopté un programme de gouvernance des données, 40% seulement suivent effectivement de bonnes pratiques suffisantes pour que cette gouvernance puisse être considérée comme performante.

En effet, 85% des données stockées sont jugées «obscurées», c'est-à-dire redondantes, obsolètes ou inutiles. Dans ce total, 41% des données

stockées n'auraient pas été utilisées ou même simplement consultées depuis trois ans. Ces données sont donc au moins... obsolètes !

Pourtant, les entreprises ont largement investi. Ainsi, 18 outils (archivage, découverte électronique, analyse des fichiers, etc.) et 14 stratégies (création de règlements, facturation interne, formation, etc.) étudiés disposent de taux d'adoption supérieur à 60%. Le taux d'adoption est dans de nombreux cas proche de 100%. Par exemple, 87% des répondants ont adopté l'archivage des fichiers, 86% celui des e-mails. L'existence d'un règlement formel en matière d'utilisation des don-

nées est attestée dans 88% des entreprises. Et dans 84%, la gouvernance des données fait l'objet d'une formation des personnels. Ces taux varient cependant fortement selon la performance de la gouvernance des données, les écarts en termes d'adoption pouvant être de l'ordre de la moitié.

La maîtrise de la croissance des volumes, liée notamment à une politique de suppression de données obsolètes et à une pratique de détermination de la valeur des données, est évidemment meilleure dans les entreprises les plus matures et performantes.

Revitalise your SAP BI. We help you transform and take benefit of the last technological evolutions



Contact us to learn more and discuss the opportunities:

+ 32 2 711 48 48 - www.micropole.be

MICROPOLÉ BELGIUM
CONSULTING

► bien contrôlées pour vous assurer que vous réagirez rapidement en cas de soucis; assurez-vous aussi de pouvoir prouver que vous répondez aux nouvelles normes.

Désormais, le mot 'confidentialité' est intimement lié à 'traitement de données'. Il s'agit donc d'analyser la base juridique sur laquelle les données personnelles sont utilisées. Ainsi, l'approbation d'un individu pour utiliser ses données n'est pas nécessaire s'il y a un intérêt légitime dans son traitement. Ce qui n'empêche pas de vérifier. En particulier, vérifier si le consentement est donné volontairement et si les informations sur le processus sont précises et clairement compréhensibles. En cas de doute, la charge de la preuve vous incombera. Le GDPR suppose que l'information est donnée dans un langage clair et simple; les politiques doivent être transparentes et facilement accessibles. Pensez aux droits des personnes concernées. Si vous stockez des données personnelles, elles doivent obéir aux raisons légales

pour le stockage de données personnelles. Encore une fois, vous avez la charge de la preuve si votre raison l'emporte sur les intérêts de la personne. Si vous êtes un fournisseur de données, vérifiez s'il y a de nouvelles obligations.

Le GDPR comprend certaines obligations sur les fournisseurs de données qui doivent être comprises et intégrées dans vos politiques, procédures et contrats. Vérifiez si vos contrats sont suffisants et, en vertu de contrats existants, cherchez à savoir qui supportera les coûts supplémentaires des services causés par les nouvelles règles. Si vous faites appel aux services d'un tiers pour le traitement de vos données, il est très important de déterminer et de documenter ses tâches.

TRANSFERTS FRONTALIERS. Comme avec tous les transferts internationaux de données -y compris les transferts intra-groupes- il est très important de vous assurer qu'ils res-

pectent le cadre juridique nécessaire pour transférer des données personnelles dans un pays qui ne possède pas de règle décente en matière de protection de données. Ce n'est pas un problème nouveau, mais comme le non-respect peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires, les conséquences sont maintenant plus douloureuses et peuvent entraîner une faillite.

Plusieurs volets de la nouvelle loi exigent des entreprises de non seulement stocker en toute sécurité des données, mais aussi de les supprimer en toute sécurité, soit à la demande de la personne concernée soit par la loi dans un délai très serré. A cet effet, il est sage d'utiliser une solution d'effacement de données spécialisée qui peut à la fois supprimer les fichiers pour de bon et ainsi garantir le processus d'effacement avec un certificat. **S**

Trusted Services Europe

Innovate & Conquer the European Market



Data Center Facilities Management EMEA



Best Cloud Transformation Methods 2016



Cloud Service Provider Europe

e-Commerce

BioTech & HealthCare

International Institutions

Media

e-Payment

Banking & Finance



Check Out our Featured Case Studies on EBRC.com

